

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance extraordinaire du jeudi 30 novembre 2006 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

## PROCES-VERBAL



Présidence : M. STALDER Michel

Présents : M. ALBERTO Pierre  
Mme BOADA Anne  
Mme CADEI Geneviève  
M. FEYER Georg  
Mme GOBBI Eve  
M. GRAND René  
M. GUEX Jean-Pierre  
M. LAGRANGE Philippe  
Mme PORCHET Arlette  
M. RYCHNER Georges

Excusés : M. BAUMGARTNER Andréas  
M. BUCHETTI Pierre-Antoine  
M. COLARUSSO Alessandro  
M. DEROBERT Michel  
Mme EPARS Françoise  
M. REINMANN Bruno

Assistent : Mme HUMBERT Yvonne, maire  
M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint  
M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2007 (délibération)



Le président ouvre cette séance extraordinaire du Conseil municipal et excuse l'absence de M. DEROBERT retenu par une autre activité. La séance a été convoquée dans la précipitation pour respecter le délai référendaire et éviter de démarrer l'année avec les 12<sup>e</sup> provisionnels.

#### 1. APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS POUR 2007 (DELIBERATION)

Lors du Conseil municipal du 14 novembre dernier, il s'est avéré que le budget présenté montrait des non-concordances par rapport au budget étudié en commission des finances, principalement sur le budget 2006, également sur des montants approuvés du budget 2007, et certains chiffres concernant les salaires. Aucune explication satisfaisante à ces anomalies n'ayant été apportée, le budget a été refusé. Dès lors, une commission des finances a été convoquée dans les plus brefs délais, afin de réexaminer ces différents points.

Lors de cette commission, ses membres se sont interrogés sur les mesures correctives à apporter pour le futur et ainsi éviter une situation analogue. Elle a pris les décisions suivantes :

- A l'avenir, la date de la commission des finances concernant le budget doit être fixée suffisamment tôt, soit plus de trois semaines avant le Conseil municipal, laissant ainsi plus de temps en cas de besoin pour réexaminer certains postes
- Les budgets des commissions et les budgets de fonctionnement hors commissions doivent être distribués dans leur intégralité avant la commission des finances et le Conseil municipal
- Les investissements à budgéter doivent être finalisés lors de la commission des finances, trop de montants étant annoncés hors commission
- Finalement, les budgets de l'Exécutif doivent être présentés d'une manière plus harmonieuse par ses membres

M. MOTTIER explique les trois sources de problèmes rencontrés lors du dernier Conseil :

- L'écart de Fr. 25'000.00 provenait du salaire de la deuxième patrouilleuse demandé par la commission des finances
- Les Fr. 15'000.00 concernaient la valorisation de certains salaires en plus du 1,4% décidé préalablement par l'Exécutif

M. MOTTIER donne lecture de la réponse du SIACG concernant un éventuel bogue informatique au regard des mouvements observés sur le budget 2006. En substance, ce courrier indique qu'il n'y a pas eu de problèmes informatiques et que l'impression erronée ne peut être due qu'à une éventuelle erreur de manipulation des listes dans Excel.

M. GRAND rappelle la décision prise d'intégrer les charges et recettes liées au nouvel immeuble dans le patrimoine administratif et financier.

Il termine en signifiant que le budget a été approuvé en commission des finances.

Mme le maire présente ensuite d'une manière détaillée les différents postes hors commissions du budget.

M. GUEx par souci d'esthétisme demande que tous les numéros de l'immeuble soient correctement inscrits dans les comptes 950.318.01 et 950.423.01 de la rubrique 95 du budget.

Compte tenu des informations reçues et des remarques formulées lors de la séance de la commission des finances du 23 novembre dernier, le Groupe radical approuve le budget tel que présenté.

Le faction libérale approuve aussi ce budget. M. GRAND tient à remercier les présidents des commissions qui ont su faire preuve de discernement dans les postes budgétaires.

Le GIG constate, avec satisfaction, qu'après le renvoi en commission pour demande de précisions et vérification du transfert électronique, le budget sur lequel le Conseil doit se prononcer correspond au projet voté en commission.

Il relève qu'une fois de plus la situation financière de la commune de Genthod est très confortable et souhaite que l'excédent de recettes, de l'ordre de Fr. 4'967'288.00, soit le plus rapidement investi dans la réalisation des projets d'aménagement à l'étude.

Il remercie Mme DE BERTI et M. MOTTIER pour leur efficacité dans la recherche des erreurs et leur célérité dans l'apport des corrections au projet précédent, célérité qui permet d'adopter le budget avant début décembre.

Constatant que les doutes sur la présentation du budget sont levés, que les dépenses budgétées sont légitimes et l'excédent de recettes confortable, le GIG annonce qu'il va voter le budget 2007.

Le président donne lecture de la délibération.

*Vu l'article 30, al. 1. lettres a) b) et g) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*vu le budget administratif pour l'année 2007, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,*

*vu les rapports de la commission des finances du 31 octobre 2006 et du 23 novembre 2006,*

*attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 6'723'712.00 aux charges et de Fr. 11'691'000.00 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 4'967'288.00,*

*attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaire à l'exécution des tâches communales pour 2007 s'élève à 30 centimes,*

*attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 5'340'000.00 aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 5'340'000.00,*

*attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'606'327.00 et par l'excédent de revenus du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 4'967'288.00, ce qui fait ressortir un excédent de financement des investissements de Fr. 1'233'615.00, le Conseil municipal décide*

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2007 pour un montant de Fr. 11'691'000.00 aux revenus et de Fr. 6'723'712.00 aux charges, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 4'967'288.00 ;*
2. *de fixer le taux des centimes additionnels pour 2007 à 30 centimes.*

***Mise au vote, la délibération est acceptée par 10 voix pour, soit l'unanimité***

La séance est levée à 21h05.

La secrétaire  
Arlette PORCHET

Le président  
Michel STALDER